

" LE DÉVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE CLAIRE ET COHÉRENTE CONCERNANT LA RÉVOLUTION DES NORMES IAS "

Jean-Pierre Maes, résident de la Commission des Normes Comptables (CNC) nous éclaire sur son rôle et sa politique. Le développement d'une politique claire et cohérente concernant la révolution des normes comptables constitue une des priorités absolues.

IEC : Quel est le rôle de la CNC ?

Jean-Pierre MAES : La Commission des Normes Comptables est chargée de formuler des "avis" et des "recommandations" sur la mise en œuvre du droit comptable et du droit des comptes annuels applicable aux entreprises et sociétés du secteur industriel et commercial. La Commission est composée, de façon très diversifiée, de 16 membres nommés par le Roi, le but étant d'impliquer toutes les parties concernées dans ses travaux.

IEC : Quelle politique mène la CNC ?

Jean-Pierre MAES : Depuis deux ans, la politique de la CNC est d'affecter prioritairement ses moyens limités (équipe scientifique de 2 collaborateurs à temps plein) au développement d'avis fondamentaux destinés à assortir la doctrine belge aux meilleures normes étrangères et internationales, tout au moins dans la mesure où le permet une "pression" qui, de temps à autre, peut créer des problèmes mineurs. Sur le plan de la méthode, la Commission développe des procédures et méthodes de travail les plus transparentes possibles, dans la ligne de la pratique internationale en la matière (due process).

IEC : Pourriez-vous nous donner un aperçu des prochains avis importants de la CNC ?

Jean-Pierre MAES : Au cours de sa dernière réunion, le 21 février 2001, la CNC a définitivement approuvé un volumineux avis sur les aspects comptables de la certification d'actions. D'autres avis très importants, concernant la valeur d'acquisition, la valeur d'apport et le problème des chiffres comparatifs à la suite d'une modification des règles d'évaluation, sont déjà à un stade très avancé; leur projet sera dévoilé sous peu sur le site Web des Instituts professionnels, avec possibilité pour chaque personne intéressée de faire part de ses réactions à la Commission. Après examen de toutes les observations qui auront été émises, la Commission publiera l'avis définitif.

Par ailleurs, la priorité absolue est et reste le développement d'une politique claire et cohérente concernant, par exemple, la révolution des normes IAS, qui nous survient à la suite d'une décision des autorités européennes d'imposer ces normes dès l'exercice comptable 2005 pour l'établissement des comptes annuels consolidés des entreprises européennes cotées. A ce sujet, la CNC - conseillée par son Comité technique pour la normalisation comptable européenne et internationale - prépare une note qui trace la politique à suivre en la matière, et qui sera activée sous peu, puis remise au Gouvernement. Il s'agit en effet d'opérer d'importants choix politiques concernant notamment les questions suivantes :

- quel champ d'application la Belgique donnera-t-elle à cette obligation européenne ?
- est-il souhaitable de maintenir la politique dérogatoire menée à l'égard des "global players" ?
- quel rôle souhaite-t-on confier à la CNC concernant le fonctionnement du mécanisme d'homologation européen et l'accompagnement des entreprises belges, lesquelles devront faire face à ces normes IAS qui, à peine ou mal connues, leur seront imposées.

- si les normes IAS devenaient, à terme, le "benchmark" pour l'établissement des comptes annuels (consolidés ou non) en Europe, ne serait-il pas alors opportun de mener en Belgique une discussion fondamentale sur la signification et la portée du lien existant entre droit comptable et fiscalité au niveau des comptes annuels simplifiés ?
- étant donné que les normes IAS sont développées pour un groupe relativement restreint de grandes entreprises cotées, opérant au niveau international, on peut se demander quelle politique adéquate mener à l'égard des petites et moyennes entreprises pour lesquelles il faut aussi songer, c'est évident, à une politique appropriée et constructive dans le contexte étendu de la révolution des normes IAS.
- la langue officielle des normes IAS est l'anglais et l'Union européenne, qui impose ces normes aux sociétés cotées, n'a jusqu'ici encore rien proposé pour qu'elles soient disponibles dans les autres langues de l'Union. Vu l'importance considérable de cette question - qui n'est pas purement technique - pour l'application, l'interprétation et l'étude des normes IAS par les entreprises, les professionnels, les autorités de contrôle, les cours et tribunaux, les investisseurs, etc., il paraît extrêmement souhaitable qu'une position adéquate et les initiatives nécessaires soient prises rapidement sur ce point-là aussi.

IEC : Comment qualifier la relation entre la CNC et les Instituts professionnels ?

Jean-Pierre MAES : La relation et les contacts avec les Instituts professionnels sont réellement excellents et n'ont jamais été meilleurs qu'aujourd'hui. J'en suis particulièrement heureux. Dans ce sens, ce n'est pas un hasard si les projets d'avis de la CNC - en attendant l'ouverture de son propre site Web - sont, grâce à l'obligeance des Instituts, accessibles sur leurs sites.

C'est aussi dans cette excellente atmosphère de collaboration que la CNC a apporté sa contribution scientifique au projet de Code des sociétés que les Instituts ont lancé.

IEC : Comment devraient, à votre avis, évoluer idéalement les professions économiques ?

Jean-Pierre MAES : Là, vous me demandez de m'exprimer en dehors de la sphère de compétence de la CNC. Je réponds donc avec quelque hésitation et la modestie qui sied. Trois aspects me paraissent à première vue fondamentaux pour l'avenir de ces professions:

- une collaboration toujours plus étroite et saine entre les Instituts : dans ce pays, il n'est pas question d'éparpiller les rares moyens à disposition, nous ne pouvons pas nous le permettre;
- une éthique professionnelle stricte, l'appât du gain ne pouvant en effet être la préoccupation essentielle;
- investir au maximum en formations de haut niveau intellectuel, de façon à assurer la force et le rayonnement de la profession.

Jean-Pierre Maes

